

Circulaires 2012/2013 : N°8 (1.10.12)

Origine : Annick Merlen

Destinataires : Sections départementales, Syndicats, groupements, CE

Objet : Commission exécutive nationale des 25 et 26 septembre 2012

Réf : C8 – CE Septembre 2012

L'ESSENTIEL : Compte rendu de la commission exécutive nationale des 25 et 26 septembre 2012.

Vous trouverez en annexe 1 le rapport d'activité du bureau national, en annexe 2 le résumé des interventions des délégués sur ce rapport, en annexe 3 un résumé du débat sur la laïcité ouvert suite à une décision du congrès de Narbonne, et en annexe 4 le texte adopté à l'unanimité.

La CE a ensuite abordé les points suivants :

✿ calendrier d'ouverture du débat sur la représentation des adhérents directs ouvert également suite à une décision du congrès de Narbonne :

Réflexion au sein du groupe de travail « Avenir de la FGR-FP » début 2013, question à l'ordre du jour des réunions régionales de l'automne 2013 pour une proposition de modification des statuts à la CE de janvier 2014 et un débat dans les AG qui précéderont le congrès de juin 2014.

✿ préparation de l'action « retraités » du 11 octobre et « prise de température » de la mobilisation.

✿ questions financières

- projet de budget 2013, montant des cotisations des adhérents directs et syndiqués.

✿ fichier, stages

- la fiabilité du fichier s'améliore mais il reste quelques difficultés avec les fichiers des syndicats

- la proposition d'organisation de « stages » locaux à la demande est reconduite :

- stage recrutement

- stage de rencontre entre les représentants de la FGR-FP dans les Coderpa et les ARS.

✿ Courrier du retraité

Une nouvelle « rubrique » s'ouvre en remplacement des rubriques « courriers et publications » qui se sont taries.

Les départements et les régions seront sollicités pour raconter les expériences, les activités intéressantes qui s'y déroulent.

FIN DE CIRCULAIRE (+ 4 annexes = 10 pages)

ACTUALITÉ

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue aux nouvelles et aux nouveaux.
Je tiens à redire, au nom du bureau national le plaisir de vous retrouver.
Mon tour d'horizon bien évidemment non exhaustif, ne reprendra que quelques informations parmi celles qui m'ont fait réagir.

L'actualité internationale.

C'est l'horreur qui continue...

En Syrie, où le conflit qui n'en finit pas rajoute chaque jour des massacres aux massacres, la communauté internationale qui ne veut ou ne peut intervenir sans graves conséquences et les « insurgés » qui dévoilent parfois un comportement islamiste qui a de quoi inquiéter !

Au Mali

Les fanatiques fous qui mutilent au nom de la religion et imposent le retour à un obscurantisme effrayant.

Et, là aussi, la communauté internationale s'interroge... et le peuple souffre...

Une dernière horreur : en Ouganda, les « fous », pour beaucoup d'entre eux traumatisés par la guerre, sont attachés 24 h sur 24 h pendant des années à des piquets faute de structures médicales appropriées.

En 2012, c'est toujours possible et c'est effrayant.

En Tunisie, sur un plan différent, la médaille d'argent d'une femme au 3000 m, comme au début des années 90 en Algérie, a suscité la polémique.

Barbus et sympathisants islamistes se sont, une fois de plus, déchaînés contre sa tenue et sa présence aux côtés d'une multitude d'hommes, dans un stade, alors que sa place est à la cuisine. Dans le même temps, un projet d'article de la Constitution envisage de soumettre « la protection des droits des femmes et de leurs acquis » « au principe de complémentarité avec l'homme au sein de la famille »

De simples compléments et en aucun cas des égales.

L'espoir soulevé par le printemps arabe est bien fragile et les femmes tunisiennes ont encore bien des combats à mener.

En Egypte, un point positif, (ils sont bien rares en ce moment), le président égyptien, issu d'un mouvement islamiste a condamné avec fermeté les violences provoquées par le film, débile, dénigrant l'islam, et notamment la mort de 4 américains en Lybie, dont l'ambassadeur, et il a même ajouté: « Dans notre credo, tuer quelqu'un est interdit ». On est content de lui entendre dire !

Et aux Etats-Unis, en parallèle du rapport de la Cour des comptes chez nous, Barack Obama a donné des gages de soutien aux retraités et accusé son adversaire républicain (dont le programme fait froid dans le dos) de vouloir s'en prendre à leurs acquis « qui ne sont pas une aumône ». Il parlait d'assurance maladie et de retraite par répartition. « Vous avez contribué à ces programmes toute votre vie. Vous les avez mérités ; En tant que président, c'est ma tâche de faire en sorte que les systèmes d'assurance maladie publique des personnes âgées et de retraite, restent solides pour les seniors d'aujourd'hui et les générations futures. »

Quant à l'affrontement entre la Chine et le Japon pour des cailloux sans aucun intérêt, il frise le ridicule mais hélas a fait des victimes. Pourquoi ?

L'actualité nationale

Elle est :

- inquiétante : les règlements de compte par armes à feu se multiplient. Pas plus tard que dimanche à Saint Quentin, la ville de Mr Xavier Bertrand, le chantre de la vidéo surveillance.
- déprimante : le chômage poursuit son envolée, la prévision de croissance s'érode jour après jour et la hausse de l'énergie grève toujours plus les budgets.
- décevante : quand le ministre de l'intérieur de gauche mène la même politique que son prédécesseur, qui s'en réjouit d'ailleurs, envers les Roms.

- dérangeante : quand une nouvelle fois les retraités sont présentés comme des privilégiés.
- Les réactions ne se sont pas fait attendre et notamment celle de la FGR qui a envoyé deux communiqués de presse, l'un à propos de l'abattement de 10% et l'autre sur nos « privilèges ». Le ministre de l'économie s'est exprimé, attendons de voir.
- révoltante : quand les vrais privilégiés cette fois prennent une double nationalité pour échapper à l'impôt et sans avoir le courage de le dire.
- Mais cependant aussi, réjouissante quand des mesures attendues sont prises comme en vrac la fin de la TVA sociale, de la défiscalisation des heures supplémentaires, et de l'allègement de l'ISF et des droits de succession, le plafonnement de la rémunération des dirigeants des entreprises publiques et l'encadrement des loyers, l'augmentation du SMIC de 2% au 1^{er} juillet, insuffisante mais réelle cependant et le relèvement de 25% de l'allocation de rentrée scolaire ou encore les recrutements dans l'Education nationale ou le retour de la TVA à 5.5% sur le livre, et d'autres encore.

La couverture médiatique des mesures prises ou à prendre est fort inégale.

Une qui ne passera pas inaperçue, et pour cause, est la ratification du traité européen.

ACTIVITÉ

Pour terminer, quelques mots, traditionnels eux aussi, sur l'activité de la FGR/FP que vous suivez dans les circulaires et que vous relayez et dans le CR :

- rencontres régulières et actions avec nos partenaires
- communiqués communs
- lettres aux ministres, aux parlementaires, aux candidats aux élections, depuis janvier.
- documents sur la prise en charge de la perte d'autonomie, le pouvoir d'achat, l'accès aux soins.
- lettre au ministre de la Fonction publique sur l'aide-ménagère à domicile suivi d'une audience. La mise en place d'une nouvelle aide à domicile a sans doute à y voir... un peu.
- 2^{ème} audience à l'INSEE et poursuite de la réflexion avec le Pôle des retraités sur la revalorisation des pensions et comment mieux prendre en compte les dépenses contraintes, avec la mise en place d'un groupe de travail spécifique à la prochaine réunion du Pôle en octobre.
- réflexion avec les UCR sur le fonctionnement du CNRPA et son renouvellement.

A ce propos la journée nationale du CNRPA ouverte aux membres du CODERPA se tiendra jeudi 4 octobre (avec réunion conviviale à la FGR mercredi 3 à 17h30). Nous venons d'envoyer un rappel dans les départements.

- en cette rentrée, les audiences se suivent avec le Pôle des retraités comme avec les UCR suite aux demandes d'avant les vacances auprès des ministres concernés et des groupes parlementaires.

Audience auprès des conseillers de la ministre chargée des personnes âgées et de l'autonomie avec le Pôle.

Audience auprès du groupe UMP à l'assemblée avec le Pôle, (18 septembre).

Audience à la Fonction Publique (20 septembre).

Audience auprès de la ministre des personnes âgées et à l'autonomie elle-même avec les UCR, hier lundi 24 septembre.

D'autres en attente, et certaines refusées par manque de temps aux ministères des finances et de la santé

- et toujours la réaction du CR et le suivi des dossiers.

Un très rapide bilan du congrès

On a tendance à toujours dire qu'il a été positif mais c'est à nouveau la formule que j'emploierai.

La motion revendicative s'affine et se précise grâce au travail en amont des groupes de travail précisément et à la touche finale qu'apporte les commissions permettant en séance plénière des débats constructifs même s'ils sont parfois un peu vifs.

Deux questions ont été proposées à un débat ultérieur, la laïcité et la représentation des adhérents directs.

RETRAITE – FONCTION PUBLIQUE

- Bonne nouvelle, l'aide au maintien à domicile des retraités de la Fonction Publique d'État est, à nouveau, mise en œuvre depuis le 28 juillet. Elle remplace, à la fois, l'aide-ménagère à domicile supprimée en 2009 et l'aide à l'amélioration de l'habitat supprimée en 2005. Elle comprend « un plan d'action personnalisé » recouvrant un ensemble de prestations (aide à domicile, actions favorisant la sécurité à domicile, les sorties, le soutien ponctuel en cas de retour d'hospitalisation ou en cas de périodes de fragilité physique ou sociale) et comporte une aide « habitat et cadre de vie », visant à accompagner financièrement les personnes, dont le logement doit être aménagé pour permettre le maintien à domicile.

On se souvient que ce dispositif avait été prévu par le précédent gouvernement au printemps dernier mais n'avait pas été mis en œuvre.

Ce nouveau dispositif diffère sensiblement de celui qui a disparu en 2009. Si l'âge minimum pour bénéficier de l'aide passe de 65 à 55 ans, subsiste la reconnaissance en GIR 5 ou 6, le barème est toujours dégressif selon les revenus mais, surtout, dans le nouveau dispositif le plafond du droit à l'aide se situe, en brut et par mois, à 1198€ pour une personne seule et 1911€ pour un ménage (un retraité seul avec une pension nette de 1100€ n'y aura pas droit)(idem pour les 2 dispositifs). A cela s'ajoute le plafond d'aide annuel de 3000€ (idem pour les 2 dispositifs). A noter qu'à la CNAV si les premières tranches du barème sont les mêmes la participation se poursuit sans limite pour le Plan d'Aide personnalisé et jusqu'à 1528€ seul et 2293€ ménage pour l'aide au logement cadre de vie.

Autre différence, l'ancien dispositif était géré par la MFP alors qu'il est aujourd'hui confié à la CNAV.

Lors de l'audience au Ministère de la Fonction Publique, on nous a informé que le barème s'inscrit dans le cadre d'un « contexte budgétaire contraint », qu'il allait évoluer et que le choix de la CNAV pour la gestion était dû à son expertise, son réseau et à la nécessité de passer par un appel d'offres pour le choix d'un autre gestionnaire.

- Pouvoir d'achat : l'inflation sur 12 mois a déjà atteint 2,1 % en août alors que la revalorisation de nos pensions en avril 2012 était basée sur une inflation prévisionnelle 2012 de 1,8 %.

- Lors de l'audience au Ministère de la Fonction Publique nous avons été informés qu'une nouvelle réforme des retraites interviendra en 2013. Tous les régimes seront concernés, tout sera « mis à plat » dans un souci d'équité mais chaque régime gardera ses règles spécifiques y compris la Fonction Publique. Les organisations de retraités seront consultées. La question des petites retraites fera l'objet d'une attention particulière. Le régime de la Fonction Publique et les régimes spéciaux ne sont pas appelés à disparaître, les questions du service actif et de la pénibilité seront étudiées ainsi que la question des petites retraites des femmes fonctionnaires.

PROTECTION SOCIALE

Audience Michèle Delaunay

L'inter-UCR a été reçue par Michèle Delaunay le 24 septembre. L'audience, qui a duré près de 2 heures, s'est déroulée dans une ambiance détendue et chaleureuse et le débat a été très riche. Une grande partie a porté sur la loi en préparation pour début 2014 comme réponse à nos revendications (pouvoir d'achat, perte d'autonomie, accès aux soins, place du retraité dans la société).

La ministre exprime son accord sur la distorsion entre le niveau des retraites et le reste à charge et en fera un axe fort de la loi. Elle confirme qu'il n'y aura pas de grand débat mais des concertations et indique que la loi couvrira la période allant de la sortie de la vie professionnelle jusqu'à la fin de la vie.

Cette loi reposera sur les 3 A : Anticipation (prévention) ; Adaptation (logement, urbanisme, transport...) ; Accompagnement (par les pouvoirs publics quand commence la perte d'autonomie).

Elle insiste sur la prévention, notamment pour l'audition et le dentaire, et sur l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (aide qui existe mais n'est pas connue). Elle réfléchit à un « agenda » de santé.

Elle dénonce vigoureusement les dépassements d'honoraires (voir plus loin).

Elle s'intéresse à toutes les initiatives en matière d'accueil des « âgés » ; les pouvoirs publics soutiendront celles qui n'isolent pas les personnes géographiquement ou du point de vue de la citoyenneté.

Pour elle c'est un nouveau secteur économique : d'une part il y a 300 000 emplois à créer d'ici 2020, non délocalisables et concernant essentiellement des femmes sans formation au départ, personnels dont les carrières seront reconnues et valorisées ; d'autre part c'est un secteur porteur d'innovations dans le domaine du logement et de la domotique.

Elle fait part néanmoins de son désaccord avec la notion de « droit universel à la compensation du handicap quel que soit l'âge dans le cadre de la sécurité sociale » qui reste un objectif mais non atteignable dans cette mandature.

Elle affirme que les retraités ont des droits et ne le savent pas et serait favorable à un « défenseur des âgés » ou à un système d'alerte du type des « chiennes de garde ». Elle refuse le compassionnel.

L'inter-UCR a également dénoncé la situation du CNRPA, son immobilisme, les absences systématiques de certains de ses membres, le manque de moyens financiers, et fait des propositions pour le redynamiser. La ministre a été très à l'écoute et semble avoir mesuré l'ampleur de la crise.

En conclusion elle s'est dite prête à d'autres réunions sur un thème précis.

PLFSS et financement de la protection sociale.

1^{er} octobre : Présentation des grandes orientations du PLFSS à la commission des comptes de la sécurité sociale.

2 et 4 octobre : examen en conseil d'Etat

10 octobre : examen en conseil des ministres

Du 22 octobre à la fin novembre : navette entre l'AN et le Sénat, examen définitif à l'AN

Mi-décembre : décision du conseil constitutionnel

Vers le 20 décembre : publication au JO

L'ONDAM augmenterait de 2,7%, les autres branches restant maintenues.

Pour les recettes, entre la Cour des Comptes et divers « Think tank » d'une part, les déclarations ministérielles d'autre part, on souffle le chaud et le froid. Le rapport Gallois sur la compétitivité des entreprises doit être rendu le 15 octobre et s'il y a allègement du coût du travail il faudra compenser par d'autres ressources qui ne seront certainement pas l'allègement du coût du capital. Aucune piste n'est écartée :

- Augmentation de la CSG ou de la TVA : Matignon dément pour 2013 mais précise « une hausse globale de la TVA n'est pas prévue à ce stade » ce qui n'interdit pas une hausse ciblée et préserve toute possibilité à l'avenir.

- Fiscalité écologique

- Contribution des industries pharmaceutiques et du tabac

- Suppression du droit d'option pour les Français travaillant en Suisse et obligation de s'affilier à la CMU ; alignement des taux sur ceux des salariés qui travaillent en France

- Obligation de déclarer au salaire réel les salariés à domicile

- etc

La réflexion se poursuivra au sein du Haut Conseil du financement de la protection sociale installé le 26 septembre. Une réforme devrait intervenir en fin d'année.

Remarque : 3 jours après la CE, le 28 septembre, Michèle Delaunay a annoncé que « les retraités (imposables) contribueront au redressement des finances de la S.S. pour 0,15% de leurs pensions ».

Prise en charge de la perte d'autonomie

Le financement solidaire et excluant le recours aux assurances privées a mis en émoi les assureurs mutualistes qui parlent de déclaration de guerre, de partenariat public-privé, et espèrent que la prise en charge par l'Etat n'épuisera pas les solutions du marché (sic).

Les taux de suicide chez les personnes âgées sont alarmants : de 32 à 44 pour 100 000 selon l'âge chez les plus de 75 ans contre 17 pour 100 000 dans la population générale. Ils ont lieu la plupart du temps à domicile, dans l'indifférence, et ont pour causes principales le sentiment de solitude et la précarité. M. Delaunay a promis de prendre des mesures de vigilance, d'accompagnement et d'aide aux professionnels intervenants, et s'est engagée à en tenir compte dans la loi à venir.

Dépassements d'honoraires : les négociations se poursuivent entre l'assurance maladie, les syndicats de médecins et les complémentaires. Si elles n'ont pas abouti le 27 octobre le gouvernement prendra les décisions. L'AM propose de sanctionner les pratiques excessives évaluées par des critères tels que le niveau et la fréquence des dépassements, et le reste à charge des patients. En Gironde 111 médecins ont appelé leurs confrères à ne plus pratiquer de dépassements d'honoraires, qu'ils qualifient d'outil de démolition de la santé solidaire.

Outre la **réhabilitation du service public hospitalier**, M. Touraine veut **expérimenter** une rémunération forfaitaire des médecins au lieu de la T2A, le transfert de certains actes sur le personnel paramédical (infirmières, sages-femmes, kinés), des stages dans les déserts médicaux pour les futurs médecins.

La première maison de santé pluri professionnelle et universitaire a été inaugurée à Coulommiers (77). C'est dans les déserts médicaux que les 24 médecins blogueurs voulaient implanter ces MUST (alternative au CHU pour la formation des internes en médecine générale) mais le départ est donné, et plusieurs maisons de santé pluri professionnelles ont entamé les démarches pour avoir aussi le label universitaire.

Le plan Alzheimer a été prolongé par F Hollande et doit être prochainement évalué pour en augmenter l'efficacité.

Le dossier médical personnel (DMP) : on a commencé à en parler en 2002. Il était censé faire économiser plusieurs milliards à la sécurité sociale et devenir rapidement quasi universel. En 2012, 160 000 dossiers ont été ouverts, uniquement pour des adultes car il faut une carte vitale, et la plupart sont vides ou n'ont qu'un document. La Cour des Comptes évalue à un demi-milliard les sommes dépensées, payées essentiellement par l'assurance maladie, dont 71 millions à des prestataires privés, et elle dénonce le flou qui règne sur le contenu, l'utilisation et la sécurité.

Fin de vie

Didier Sicard, ancien président du Comité consultatif national d'éthique, a été chargé par F. Hollande de réaliser un rapport avant Noël.

FISCALITÉ

Le dossier fiscalité occupe une large place dans le débat public. Plusieurs raisons à cela, la promesse du nouveau Président de la République de mettre en œuvre une réforme fiscale, la nécessité de combler les déficits publics, budget de l'Etat et budget de la protection sociale.

Ce qui a déjà été fait :

TVA dite sociale enterrée, défiscalisation des heures supplémentaires supprimée. Rentrées budgétaires supplémentaires de 7,2 Milliards € sur les détenteurs de patrimoine, sur les droits de mutation à titre gratuit, sur les grandes entreprises. Prises de décisions juridiques concernant la lutte contre la fraude, l'évasion, et l'optimisation fiscale.

Ce qui est à venir :

--**Taxation à 75%** quand plus de 1 million de revenus, pour tous (y compris sportifs, artistes) sur le quotient conjugal (on ne tient pas compte des enfants), sur la base imposable, mais pas sur le revenu du capital. Symbolique et juste, mais temporaire.

--**Barème de l'impôt sur le revenu.**

* Point positif : Création d'une tranche à 45% quand le revenu est supérieur à 150 000€ par part du quotient familial. Amélioration de la progressivité. De plus rapprochement de la fiscalité du capital avec la fiscalité du travail avec la suppression du prélèvement à la source.

* Point négatif : Blocage maintenu du barème d'IR. Toutefois ce gel est assorti d'un mécanisme de décote pour les 1ères tranches.

* Grosse offensive contre le maintien de la déduction des 10% pour les retraités (cf. communiqué de presse de la FGR).

--CSG-IR.

* Proposition Piketti de fusionner les 2. Les recettes iraient dans le budget de l'Etat qui reverserait une partie à la protection sociale. Pas d'info sur les suites données à cette proposition ;

* Augmentation de la CSG des retraités (cf. communiqué de presse de la FGR). Pour l'instant, globalement, les informations sont diverses et contradictoires sur cette question.

--- ISF et IS (impôt sur les sociétés)

* ISF : un retour vers une imposition plus importante mais maintien de certaines fiches fiscales et imposition à compter de 1, 3 Million d' € de patrimoine net. Nécessité de réfléchir à une réforme de la fiscalité du patrimoine, qui devrait être progressive avec une assiette plus large, plus rentable, plus stable.

* IS : Le bénéfice des déductions des déficits sera conditionnel et limité. Par ailleurs la niche Copé sera rabotée.

* Pour l'instant pas de prise de position sur l'imposition des plus-values. C'est à regretter !

--Pacte de Stabilité :

* Sa signature n'emporte aucune obligation formelle en ce qui concerne le type de fiscalité à mettre en œuvre. Seul risque, en cas de déficit budgétaire à réduire rapidement, qu'il y ait recours au plus facile, c'est à dire à l'augmentation de la TVA.

CONCLUSION :

La très prochaine loi de finances pour 2013 devra être jugée en fonction de notre revendicatif de Narbonne. La remise à plat du système fiscal doit

* en finir avec les nombreux dispositifs dérogatoires, inefficaces, coûteux et injustes.

* renforcer la progressivité globale du système fiscal

* dégager de nouvelles ressources et réduire les inégalités

Pour un réalisme social, budgétaire et économique.

Commission exécutive nationale 25 et 26 septembre 2012.

Résumés d'intervention

Claude BRUNET (SE-UNSA)

D'accord avec J. CHENET sur la montée de l'obscurantisme religieux avec le double paradoxe de mouvements dits de libération et la part prise par les nouvelles technologies (internet).

La situation économique est très difficile avec la multiplication des plans sociaux et une croissance nulle ce qui rend le changement difficile.

L'opinion a pris connaissance des enjeux mais elle ne comprendrait pas que les promesses ne soient pas tenues en matière de réformes de structure (école – protection sociale – fiscalité)

Ce problème est aussi posé aux organisations syndicales avec un agenda social très dense qui devra déboucher sur des résultats. Les mobilisations comme celles du 11 octobre doivent être l'occasion de le rappeler.

Stéphane BATIGNE (RHONE-ALPES)

La régionale Rhône-Alpes n'aura lieu que le 23/10, je n'interviens pas en son nom. Les débats de rentrée ont porté sur les premiers pas et mesures du gouvernement et la nécessité d'être très vigilants, sans surenchère, mais en portant nos décisions de congrès. Le 11 octobre nous le permettra et il sera presque unitaire dans la Loire avec défilé de rue. Sur la prise en charge de la prévention à la perte d'autonomie en région Rhône-Alpes, une initiative a lieu dans l'Ain et la Loire dont je rendrai compte par courrier. Cette question est essentielle. Sur le débat laïque que j'ai suggéré au Congrès : la présentation de la situation en Alsace Moselle faite par le régional montre bien comment survivent, parfois sans appui légal, les atteintes à la laïcité – la tendance aux particularismes locaux se répand dans tout le territoire et l'introduction de la loi de 1905 dans la constitution avec le statut d'exception alsacien ouvrirait la porte à d'autres. Nous n'avons peut-être pas les forces de relancer l'action laïque après le grave échec de 1983 suivi de la dispersion syndicale des années 90 mais la FGR doit être claire, dire son opposition à la 46^{ème} proposition du candidat HOLLANDE et être en situation de réagir si le président commet l'erreur de vouloir l'appliquer.

Annie CLAVEL/EVENO (SNES)

De nombreux chantiers ont été ouverts, le dialogue social amélioré. Mais pour les retraités il y a maintenant urgence de prendre des mesures pour enrayer les dégradations et avancer. Concernant les personnes âgées, de nombreuses annonces ont été faites. (à propos de la canicule, du suicide, sur l'observation de l'âgisme, les missions du gérontopole de Toulouse...) et concrètement sur la perte d'autonomie, le non-recours aux assurances privées pour le financement. La question reste entière d'une loi sur la perte d'autonomie : sera-t-elle incluse dans la loi d'orientation générale sur l'adaptation de la société au vieillissement. La vigilance et la détermination s'imposent pour continuer à intervenir, à agir, à peser sur les choix en dénonçant la stigmatisation dont les retraités sont l'objet.

Alain ROUCHER-SARRAZIN (ALSACE)

Fait une présentation historique du statut scolaire Alsace-Moselle, fruit de l'histoire dont la base juridique est une juxtaposition sommaire de législations différentes. Il développe notamment le Concordat de 1801 entre Napoléon et la papauté, pour ce qui est du statut des cultes, la loi Falloux du 15 mars 1850, d'inspiration royaliste, théocratique et antidémocratique qui ouvre la porte au Clergé, les 48 années de régime allemand après la guerre 1870-1871, le maintien de la loi Falloux après 1918, qui débouche sur des dispositions transitoires qui durent toujours, créant un enchevêtrement inextricable de textes où parfois la situation réelle a devancé la législation, d'autres fois les us et coutumes font juridiction sans s'appuyer sur un texte de loi.

Malgré de nombreuses évolutions, l'enseignement religieux sur temps scolaire pour 3 religions (catholique, protestante, israélite) demeure sauf demande de dispense des familles.

Les responsables politiques locaux, défendent un statut-quo rigide, à l'incitation de l'Institut de droit local jouant l'amalgame entre le domaine religieux et le reste du droit local (législation de travail, sécurité sociale, chasse, justice, notariat, pharmacie...) qui comprend des éléments positifs et se réclament ainsi d'une large adhésion populaire.

Malgré notre profond attachement à la laïcité, il paraît inopportun dans la période et le contexte politique local actuels d'envisager la suppression immédiate du statut scolaire. Il est souhaitable d'avancer sur deux points :

- supprimer la demande de dispense et rendre l'enseignement religieux facultatif,
- à l'école primaire sortir l'heure hebdomadaire d'enseignement religieux des 24 H.

D'autre part, l'extension du Concordat à la religion islamique réclamée par certains nous interpelle et ne pourrait que favoriser la pérennisation d'un système qui est destiné à disparaître.

Les sections FGRFP alsaciennes expriment donc une opposition farouche à ce que directement ou indirectement, ces particularismes soient gravés dans le marbre.

« Il n'existe pas de laïcité à l'alsacienne mais simplement un retard dans l'introduction des lois laïques »

Guy LE TRIVIDIC (Délégué national)

A propos du traité européen,

Je ne vois pas l'intérêt de publier quelque chose qui divise sachant que cette position ne fait pas l'unanimité des syndicats de la FGR-FFP.

Nous devons rester sur la proposition votée au Congrès.

Joël CHENET (SNUIPP)

Partage les appréciations des différents rapports. Une série de mesures positives a été prise mais il y a une impatience, des attentes chez les salariés et les retraités, croissance, emploi, pouvoir d'achat, prise en compte des retraités pauvres...Il y a urgence. Les débats budgétaires doivent porter ces aspirations. La cour des comptes, les médias mènent une campagne inacceptable sur les « retraités riches » en opposition aux salariés. C'est inacceptable car plusieurs études montrent les inégalités qui s'accroissent, et le nombre grandissant de retraités très pauvres...Le 11 octobre dans ce contexte est le bienvenu. Il se félicite que cette action soit prise en charge par les sections départementales.

Pierre LUESMA (MIDI-PYRENEES)

A propos du traité européen,

Reprendre la position du Congrès car elle a été démocratiquement votée. Ce vote démocratique respecte les positions, les arguments personnels des « pour » et des « contre ». Notre fédération doit donc rester un lieu ouvert et de débat.

L'Europe sociale reste donc un sujet de débat et non de division préjudiciables à l'unité de notre organisation.

Alain BREMOND (PACA)

Texte sur les 10 % apprécié très positivement par tous ceux (plusieurs centaines) à qui il l'a adressé.

Dénonce le rôle néfaste de l'ARS qui loin de défendre les centres de santé menacés dissuade les repreneurs éventuels. ARS qui est à l'origine des retards dans le domaine médico-social et ne prévoit aucune création de lit médicalisé en PACA, malgré le retard et les besoins.

A apprécié très négativement le rapport de Terra Nova sur les retraités qui continuent d'alimenter la campagne.

S'inquiète des responsabilités données à Luc Broussy, auteur d'un rapport sur la perte d'autonomie qui préconise son financement par prélèvement sur les retraités.

Pour la préparation du 11 octobre, fait part des obstacles et réticences de la CFDT qui bloque souvent une expression unitaire.

DEBAT SUR LA LAÏCITE

Pourquoi ce débat « programmé » lors du Congrès de Narbonne ?

Parce que François Hollande a eu la bien mauvaise idée, dans son 46^{ème} engagement, de proposer d'inscrire les principes fondamentaux de la loi de 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat dans la Constitution, en insérant à l'article 1^{er}, un deuxième alinéa ainsi rédigé :

« La République assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes et respecte la séparation des Eglises et de l'Etat, conformément au titre premier de la loi de 1905, sous réserve des règles particulières applicables en Alsace et Moselle ».

Une vingtaine d'associations laïques se sont inquiétées de la possible inscription du Concordat dans la Constitution :

« Nous sommes évidemment très favorables à l'engagement pris par le président de la République d'inscrire dans la Constitution le titre 1^{er} de la loi de la séparation des Eglises et de l'Etat et notamment son article 2. En revanche, nous ne pourrions accepter l'inclusion du statut particulier des cultes en Alsace et en Moselle dans notre loi fondamentale.

Comment inscrire dans la Constitution le principe de séparation et son contraire, l'exception concordataire ? »

Le débat engagé au cours de la CE est arrivé à la conclusion que la FGR devait réaffirmer sa position face à un éventuel retour de la proposition 46 mais que l'abrogation pure et simple du statut local et du statut scolaire n'était pas à l'ordre du jour actuellement et serait difficile tant les résistances dans la population seront importantes, nous a expliqué notre représentant local.

Localement, petit à petit, syndicats et associations laïques s'efforcent de faire bouger les choses, comme par exemple arriver à obtenir le « renversement » de la dispense obligatoire pour ne pas assister à l'enseignement religieux. La dispense serait alors nécessaire pour y assister !

En conclusion, la CE a décidé de s'en tenir à la position exprimée dans l'introduction de la motion revendicative votée au Congrès de Narbonne : « la FGR/FP rappelle son attachement indéfectible aux principes et valeurs de la République, en particulier à la laïcité, aux libertés, à la fraternité et à la justice sociale. »



Commission exécutive nationale mardi 25, mercredi 26 septembre 2012

La commission exécutive nationale de la FGR-FP réunie les 25 et 26 septembre 2012 :

- s'inscrit en faux contre l'image de privilégiés que donne des retraités le rapport de la Cour des comptes et condamne les mesures préconisées. Si elles étaient appliquées la dégradation de la situation financière de très nombreux retraités serait insupportable,
- rappelle que, pour elle, la prise en charge de la perte d'autonomie, qui est un droit universel, doit être assurée par la solidarité nationale au sein de la Sécurité sociale et doit être financée par une cotisation progressive et universelle basée sur la totalité des revenus, y compris ceux du patrimoine. Elle prend acte de la position de la ministre concernée de refuser le recours aux assurances privées,
- se félicite du lancement de la concertation visant à rétablir « un pacte de confiance pour l'hôpital », du rétablissement de la notion de service public hospitalier, de la suppression de la convergence tarifaire privé public, et du projet de loi sur l'accès aux soins en préparation,
- sera vigilante sur les résultats de la négociation actuellement engagée pour encadrer les dépassements d'honoraires,
- rappelle son opposition au blocage des tranches du barème 2013 de l'impôt sur le revenu. La FGR-FP revendique une véritable réforme fiscale pour un système juste et solidaire,
- s'inquiète des perspectives budgétaires annoncées qui ne correspondent pas toujours aux attentes,
- rappelle la position adoptée au congrès de Narbonne : « L'Europe actuelle a besoin d'une autre politique. La FGR-FP se prononce contre la ratification du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance en l'état et pour sa renégociation »,
- réaffirme son attachement indéfectible aux principes et valeurs de la République, en particulier à la laïcité, aux libertés, à la fraternité et à la justice sociale et refuse l'inscription dans la Constitution de toute exception quelle qu'elle soit.

La FGR-FP appelle tous ses adhérent(e)s à participer à la journée d'action du 11 octobre prochain : pouvoir d'achat, prise en charge de la perte d'autonomie, accès aux soins... et campagne de dénigrement en seront les thèmes.